

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **jeudi 16 février 2023**, à 12 h 15, au lieu habituel des sessions, au 850, rue Principale, Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents :

Le maire, monsieur Michel Dupuis

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Joachim Larochelle-Courchesne	District no 1	Frédéric Bourgeois	District no 4
Annie Neveu	District no 2	Éliane Neveu	District no 5
Roxane Perreault	District no 3	Jean Lemieux	District no 6

Était aussi présent : Monsieur René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier

1. Législation

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le Maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

041-02-2023

Sur la proposition de M^{me} Roxane Perreault,
Appuyée par M. Joachim Larochelle-Courchesne,

Il est unanimement résolu par les conseillers d'ajouter le point 2.2 *Adoption de la tarification pour le baseball 2023* et que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme modifié.

1. Législation

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

1.2. Adoption de l'ordre du jour

2. Loisirs et Culture

2.1. Demande de décret au *Conseil exécutif* pour la modification à l'entente avec *Développement économique Canada* selon le Fonds canadien de revitalisation des communautés (projet n° 400061209)

2.2. Adoption de la tarification pour le baseball 2023

3. Voirie

3.1. Conception des plans et devis pour la réfection de la 59^e Avenue ainsi que la surveillance des travaux – Octroi du contrat

4. Période de questions

2. Loisirs et Culture

2.1. Demande de décret au Conseil exécutif pour la modification à l'entente avec Développement économique Canada selon le Fonds canadien de revitalisation des communautés (projet n° 400061209)

042-02-2023

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite modifier l'entente avec *Développement économique Canada* dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés pour le projet n° 400061209;

ATTENDU QUE la Municipalité est en accord avec le document transmis par *Développement économique Canada* en date du 2 février 2023 faisant état de la modification demandée;

ATTENDU QU' il y a lieu de demander au *Conseil exécutif* d'adopter un décret autorisant la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare à conclure, modifier et signer ladite entente;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Annie Neveu,
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal demande au *Conseil exécutif* d'adopter un décret en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., chapitre M-30), autorisant la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare à conclure, modifier et signer l'entente avec *Développement économique Canada* dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés pour le projet n° 400061209;
- 3- Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à soumettre la demande de décret au *Conseil exécutif* et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tous les documents requis.

2.2. Adoption de la tarification pour le baseball 2023

043-02-2023

ATTENDU QUE la Municipalité a convenu de rembourser une partie des frais d'inscription pour l'activité de baseball 2023;

ATTENDU QUE les inscriptions auront lieu à partir du 20 février 2023, en ligne seulement, au www.exposlanaudiere.com;

ATTENDU le dépôt par la directrice des loisirs et de la culture de la tarification 2023 pour l'activité de baseball;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Roxane Perreault,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De rembourser une somme équivalant à 40 % des frais d'inscription, par enfant de la municipalité inscrit à la saison 2023 de l'activité de baseball;
- 3- D'informer les citoyennes et citoyens par le biais du bulletin municipal et du site Internet.

3. Voirie

3.1. Conception des plans et devis pour la réfection de la 59^e Avenue ainsi que la surveillance des travaux – Octroi du contrat

044-02-2023

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à la réfection de la 59^e Avenue;

ATTENDU QUE le projet nécessite les services professionnels d'une firme d'ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux;

ATTENDU les offres de services reçues de deux (2) firmes d'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Annie Neveu,
Appuyée par M^{me} Éliane Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à la firme *GBi Experts-conseils inc.*, au coût de 24 740 \$, plus taxes, pour la conception des plans et devis pour la réfection de la 59^e Avenue ainsi que la surveillance des travaux, conformément à l'offre de services datée du 1^{er} février 2023;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Immobilisation – Chemins » (23-04200-721).

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*René Charbonneau,
directeur général et greffier-trésorier*

4. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyennes et citoyens.

Sur ce, la séance est levée à 12 h 23.

Michel Dupuis
Maire

René Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Michel Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.